

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

D 367 ARGENTINE: L'AIDE MILITAIRE NORD-AMERICAINE ET LES DROITS DE L'HOMME

C'est l'Argentine qui, la première, a refusé le 1er mars 1977 l'aide militaire nord-américaine de l'année fiscale 1978, et cela pour "ingérence dans les affaires intérieures" du pays. L'exemple devait être suivi par le Brésil (cf. DIAL D 365) puis par le Salvador et le Guatemala.

En effet, le vote des crédits par le Congrès des Etats-Unis est soumis à la "Loi d'assistance militaire et de contrôle des exportations d'armement" signée le 30 juin 1976 par le président Ford. Aux termes de cette loi, la question de la violation des droits de l'homme dans les pays concernés par l'aide entre désormais en ligne de compte.

C'est à ce titre que la Sous-commission des organisations internationales de la Chambre des représentants, dirigée par le sénateur Fraser, a élaboré en 1976 un certain nombre de rapports sur la violation des droits de l'homme en Argentine. Sur la base de ces informations, la Commission des relations internationales de la Chambre des représentants, dont la sous-commission de M. Fraser dépend, a demandé au Département d'Etat des Etats-Unis un rapport sur la situation des droits de l'homme en Argentine. C'est après avoir examiné ce rapport que le Congrès nord-américain votera ou non l'aide militaire prévue.

Nous donnons ci-dessous le texte (partie finale uniquement) du rapport du Département d'Etat destiné au Congrès et portant sur la situation des droits de l'homme en Argentine. Il s'agit en fait d'une justification des démarches nord-américaines sur la question et d'une proposition de continuation de l'aide militaire, dans l'intérêt stratégique des Etats-Unis.

(Note DIAL)

PARTIE FINALE DU RAPPORT DU DEPARTEMENT D'ETAT NORD-AMERICAIN
ETABLI EN FIN 1976 A L'ADRESSE DU CONGRES, SUR DEMANDE DE LA
COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA CHAMBRE DES RE-
-PRESENTANTS DES ETATS-UNIS

C) DEMARCHES DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME

1- Promesse de respect des droits de l'homme

La question des droits de l'homme a été fréquemment, au cours de 1976, soulevée devant les représentants du gouvernement argentin par le Département d'Etat et notre ambassade à Buenos-Aires. Conscients de notre intérêt en la matière, les fonctionnaires argentins ont, à plusieurs reprises, abordé le sujet avec des fonctionnaires nord-américains. L'ambassadeur des Etats-Unis a longuement expliqué notre position sur la question au président Jorge Videla, à d'autres membres de la Junte militaire, ainsi qu'aux ministres des Affaires étrangères, de l'Economie, de l'Intérieur, de la Justice et du Travail. Des

hauts fonctionnaires du Département d'Etat ont examiné avec le chancelier (1) et ses collègues, aux Etats-Unis, des rapports sur les atteintes aux droits de l'homme en Argentine. La question a donné lieu à des réunions avec l'ambassadeur d'Argentine à Washington et des membres de cette ambassade. Par ailleurs, des membres de l'ambassade des Etats-Unis à Buenos-Aires et des fonctionnaires nord-américains en visite en Argentine traitent régulièrement de la question des droits de l'homme dans leurs conversations avec des collègues argentins.

Des fonctionnaires du Département de défense, dont le directeur de la Région interaméricaine, ont analysé le problème avec des militaires argentins, résidents ou visiteurs. Nos conseillers militaires à Buenos-Aires ont également soulevé le problème devant leurs collègues argentins, afin de les mettre au courant de la position des Etats-Unis.

Au cours de ces discussions, les fonctionnaires nord-américains ont abordé avec insistance les thèmes suivants:

- l'accès auprès des prisonniers nord-américains incarcérés pour motifs politiques, et les informations sur le traitement auquel ils sont soumis;
- les préoccupations sérieuses devant les informations sur des assassinats en masse ainsi que les assassinats indiscriminés de prêtres et de réfugiés politiques;
- la nécessité urgente de contrôler les groupes armés et de mettre un terme au terrorisme tant de gauche que de droite;
- la sécurité des réfugiés politiques;
- l'antisémitisme;
- la nécessité de traduire en jugement ou de remettre en liberté ceux qui sont accusés de subversion;
- la nécessité de publier les noms des détenus.

Le gouvernement argentin a déclaré que la situation actuelle est transitoire et que, d'ici peu, les conditions normales seront rétablies.

Sur la demande du Congrès et de citoyens nord-américains, nous avons également sollicité des informations concernant des citoyens argentins ainsi que d'autres nationalités, non nord-américains, qui ont été arrêtés.

Bien que la plupart des démarches diplomatiques aient eu un caractère privé, l'ambassadeur à Buenos-Aires a, en fait, soulevé la question des droits de l'homme au cours d'une interview publiée en juillet par la revue "Mercado". L'ambassadeur a souligné que les violations des droits de l'homme avaient perturbé les relations des Etats-Unis avec d'autres pays; il a exprimé son espoir qu'il n'en serait pas ainsi avec l'Argentine, en raison de la promesse faite par le président Videla de respecter les droits de l'homme.

Le Service d'information des Etats-Unis a réimprimé sous forme de brochure et distribué aux personnalités argentines ainsi qu'aux moyens d'information le discours du secrétaire d'Etat Henry Kissinger prononcé à Santiago du Chili en juin dernier (2). Ce même service a également fait parvenir à tous les moyens d'information la copie du discours du sous-secrétaire d'Etat de l'époque, M. Rogers, sur "Les droits de l'homme et la politique des Etats-Unis en Amérique latine". "La Opinión", l'un des journaux les plus importants d'Argentine,

(1) A l'époque M. Kissinger (N.d.T.).

(2) A l'occasion de l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), tenue au Chili du 4 au 18 juin 1976 et consacrée en partie au problème des droits de l'homme en Amérique latine, le Chili avait été accusé de violation par 21 voix (0 contre et 2 abstentions, celles du Chili et du Brésil), sur document présenté par la Commission correspondante de l'OEA (NdT).

a publié le texte complet du message de M. Rogers. Notre ambassade à Buenos-Aires a aussi envoyé le texte des discours du secrétaire d'Etat Kissinger et du sous-secrétaire Rogers au ministère des Affaires étrangères et à la présidence de la nation. Par ailleurs, des fonctionnaires du Service d'information des Etats-Unis ont transmis de nombreux extraits de ces textes aux journalistes argentins, de façon à faire connaître la position des Etats-Unis sur les droits de l'homme.

2- Dissociation de la question de l'aide militaire nord-américaine et de celle de la violation des droits de l'homme

En septembre, notre ambassadeur à Buenos-Aires a expliqué devant des hauts fonctionnaires argentins les données concernant les droits de l'homme contenues dans la loi d'assistance militaire et de contrôle des exportations d'armement de 1976; de plus, le 12 septembre, elle a donné copie de cette loi au président de la nation et au ministre des Affaires étrangères. En même temps, le chef de la délégation militaire des Etats-Unis portait la question à la connaissance du ministre de la Défense auquel il remit une copie de ladite loi.

Les autorités argentines ont affirmé qu'en vertu de la politique de leur gouvernement, elles réproouvent les violations des droits de l'homme et qu'elles travaillent à mettre un frein à ces violations, mais que dans le climat actuel de terrorisme, il leur est encore impossible de contrôler la situation.

D) LE PROGRAMME D'AIDE MILITAIRE DES ETATS-UNIS

1- Justification de la continuation du programme

Le montant de l'assistance militaire des Etats-Unis à l'Argentine, proposé pour l'année fiscale 1977, est de 48,4 millions de dollars en crédits pour vente de matériel militaire et de moins de 700.000 dollars pour l'entraînement militaire. Ces sommes ont été justifiées devant le Congrès et approuvées peu de temps avant que le gouvernement Videla arrive au pouvoir..

Les Etats-Unis n'accordent aucune aide à la police argentine, sauf pour ce qui concerne le contrôle et la suppression du trafic de stupéfiants. Les crédits militaires nord-américains sont presque exclusivement utilisés à de grands investissements, par exemple en navires et avions. Ces crédits ont peu ou pas de poids dans la capacité anti-terroriste des Forces armées.

L'assistance militaire manifeste notre désir de collaborer avec un pays qui possède 1.600 km de côtes sur l'Atlantique sud, allant jusqu'au Cap Horn. Notre aide permet d'orienter les militaires argentins vers les Etats-Unis en les rapprochant de notre technologie et de nos méthodes. En retour, elle donne aux Etats-Unis la possibilité d'améliorer ses communications avec les militaires argentins, qui ont toujours influé sur les événements de leur pays et qui en constituent aujourd'hui le secteur dominant. Cela contribue à promouvoir et à protéger nos divers intérêts, ainsi qu'à nous assurer que nous sommes écoutés dans les questions touchant les Etats-Unis.

Il faut noter que l'Argentine est une puissance de moyenne envergure en termes de développement. Elle possède un haut niveau d'industrialisation et elle est l'un des principaux exportateurs mondiaux de produits alimentaires. De plus, elle dispose de substantiels gisements d'uranium, de physiciens bien

entraînés et de plans ambitieux de développement nucléaire (3). Les investissements directs des Etats-Unis en Argentine se montent à 1.400 millions de dollars. Les exportations des Etats-Unis ont été de 628 millions de dollars en 1975; et nos importations, de l'ordre de 215 millions. Nous avons des crédits de quelque 2.700 millions de dollars, dont 600 environ relèvent de la Banque d'exportation et d'importation (Eximbank) et le reste, de banques privées.

2- Définition de l'intérêt national

Afin de préserver les rapports professionnels avec les Forces armées argentines et de manifester notre intérêt à conserver des relations **constructives** avec l'Argentine, en poursuivant ainsi les objectifs politiques des Etats-Unis exposés ci-dessus, le Département d'Etat estime actuellement qu'il est de l'intérêt des Etats-Unis de proposer une aide militaire permanente à l'Argentine. Le Département d'Etat observe la situation de près.

(3) C'est ainsi que le gouvernement du Pérou a, le 6 mars 1977, annoncé que l'Argentine allait livrer une centrale nucléaire. Le projet est financé par les Nations-Unies, au terme d'un accord signé le 15 mars suivant avec l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, pour 1,9 millions de dollars. Par ailleurs des négociations sont en cours entre l'Argentine et l'Allemagne fédérale pour la construction en Argentine d'une troisième centrale nucléaire. (N. d. T.)

(Traduit de l'espagnol par DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement: France 150F - Etranger 175F (avion: tarif spécial)
Directeur de la publication: Charles ANTOINE
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse: n° 56249